

3.2 - RÈGLEMENT DES COMPÉTITIONS SPORTIVES CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES MIXTES DE CLUBS 2ème DIVISION SAISON SPORTIVE 2026/2027

1- DÉFINITION

Le championnat de France par équipes mixtes de clubs 2ème division constitue le niveau de compétition le plus élevé au niveau amateurs.

2 - SEXE :

FÉMININ ET MASCULIN

3- ANNÉES DE NAISSANCE :

CADETS 3ème ANNÉE, JUNIORS ET SENIORS

Cf. [Tableau récapitulatif des contrôles d'engagements](#)

4- NATIONALITÉ : FRANÇAISE

40% d'étrangers admis par tour - Cf. [Code sportif](#)

5- GRADES - LICENCES - IDENTITÉ - CERTIFICAT MÉDICAL

Ceinture verte minimum.

- Deux années de licence FFJDA dont celle de l'année en cours.

- Contrôle de l'identité du licencié par l'intermédiaire du passeport sportif ou de tout autre support permettant de justifier l'identité

- Certificat médical d'Absence de Contre-Indication (CACI) à la pratique du judo ou questionnaire médical annuel établi à la prise de licence en fonction du règlement médical

[Règlement médical – Titre II – Article 7 et suivants](#)

6 - PARTICIPANTS

Deux équipes maximum par club sont autorisées à participer au niveau régional. Une équipe maximum par club est autorisée à participer au niveau national. Les équipes sont composées de 4 combattants minimum.

Le responsable du club aura pour seule obligation de présenter la liste des combattants avant chaque tour de compétition. Les équipes peuvent inscrire dans chaque catégorie de poids deux équipiers.

Le responsable du club peut faire combattre à chacun des tours l'un ou l'autre des équipiers dans sa catégorie de poids ou celle immédiatement supérieure.

Il est interdit de « permuter » les combattants de deux équipes d'un même club lors de compétitions se déroulant sur une même journée.

- Obligation d'inscrire la composition des équipes sur l'extranet, sans restriction du nombre d'inscrits par catégorie de poids, au plus tard 48 heures avant la pesée.

- À l'issue de la pesée, seuls 2 noms maximum devront être identifiés par catégorie de poids.

7- CATÉGORIES DE POIDS

Equipes mixtes (féminins et masculins alternés) :

-57kg; -73kg; -70kg; -90kg; +70kg; +90kg

Les combattants seront engagés dans la catégorie de poids dans laquelle ils auront été pesés (pas de surclassement de poids lors de l'engagement).

8- ARBITRAGE

Règles d'arbitrage de la FIJ et de FRANCE JUDO

[Site FFJDA Onglet COMPÉTITIONS/REGLEMENTATION SPORTIVE](#)

Chaque participant doit se munir d'une ceinture rouge personnelle.

Les rencontres seront menées jusqu'à leur terme sur les premiers tours si les deux accompagnants sont d'accord, avec possibilité de faire entrer les remplaçants (combats sans Golden Score, avec Hantei le cas échéant si rien n'est marqué à l'issue du combat).

À partir des quarts de finale, les rencontres s'arrêteront dès que la victoire est acquise.

9 - TEMPS DU COMBAT

4 minutes - Avantage décisif.

10- FORMULE DE COMPÉTITION

Tableau à double repêchage

Pour le salut, les équipes se présentent dans l'ordre des catégories de poids.

L'ordre des rencontres est défini par tirage au sort pour toute la journée à l'issue du tirage au sort du Championnat.

11-ÉPREUVES DE QUALIFICATION

- Sélections régionales